



2021 / 01

## **Arrêté d'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Hérépian**

Le président de la communauté de communes Grand Orb,

**VU** le Code de l'urbanisme notamment les articles L153-41 et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2019-1-927 du 19 juillet 2019 portant modification des compétences de la communauté de communes Grand Orb ;

**VU** l'arrêté communautaire du 10 mars 2020 prescrivant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Hérépian ;

**VU** la décision de l'autorité environnementale du 14 décembre 2020, de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas ;

**VU** la décision n° E20000089/34 de la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier du 11 janvier 2021 désignant Monsieur François Trusson, ingénieur en chef de classe normale de la fonction publique territoriale, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

**VU** les pièces du dossier de modification du PLU soumis à enquête publique ;

Après concertation avec le commissaire enquêteur.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Hérépian

Cette modification porte sur :

- La restitution de la zone OAU du secteur Brunassenq à la zone agricole,
- La possibilité de réduire la zone 1AUc au profit de la zone urbaine pour certaines parcelles,
- La modification de l'OAP Brunassenq et notamment de son phasage,
- Le « toilettage » du règlement et sa modification en lien avec le secteur Brunassenq,
- Le « toilettage » des emplacements réservés devenus inutiles.

#### **ARTICLE 2 : DATE ET DUREE DE L'ENQUETE**

L'enquête publique se déroulera du 18 février au 19 mars 2021, soit une durée de 30 jours.

### **ARTICLE 3 : LIEU DE L'ENQUETE**

Le lieu de l'enquête est fixé à la mairie d'Hérépian, 11, place Étienne-Pascal, 34600 Hérépian.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE L'ENQUETE**

#### **Consultation du dossier d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- En mairie sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit : du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00,
- Au siège de la communauté de communes Grand Orb sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 14h00 à 17h00,
- Sur le site internet dédié de la communauté de communes Grand Orb *www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/*.

#### **Dépôt des observations et propositions du public**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur François TRUSSON  
Commissaire enquêteur  
Mairie d'Hérépian  
11 place Étienne-Pascal  
34600 Hérépian

- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : *www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/*.
- Auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie d'Hérépian aux jours et heures suivantes :
  - Mardi 23 février de 9h à 12h
  - Vendredi 5 mars de 14h à 17h
  - Mercredi 17 mars de 09h à 12h

Lors de ces permanences, le commissaire enquêteur sera également joignable au numéro de téléphone suivant : 04.67.95.04.55.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, celles écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées ci-dessus et celles transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet dédié de la communauté de communes Grand Orb : [www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/](http://www.democratie-active.fr/plu-herepian-web/).

#### **ARTICLE 5 : PERSONNES RESPONSABLES DU PROJET**

La personne responsable du projet de plan local d'urbanisme est la communauté de communes Grand Orb représentée par son président Monsieur Pierre MATHIEU.

#### **ARTICLE 6 : DEMANDE D'INFORMATION**

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès de Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire d'Hérépian :

- Par courrier postal à l'adresse de la Mairie : 11, place Étienne-Pascal, 34600 Hérépian,
- Par téléphone au 04 67 95 04 55.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir auprès de la communauté de communes Grand Orb, 6t rue René Cassin, 34 600 Bédarieux, communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

#### **ARTICLE 7 : MISE A DISPOSITION ET PUBLICATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Un mois après la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an, en mairie, à la communauté de communes Grand Orb et à la Préfecture de l'Hérault, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ils seront également publiés et à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site internet de la communauté de communes Grand Orb : [www.grandorb.fr](http://www.grandorb.fr).

#### **ARTICLE 8 : PUBLICITE DE L'ENQUETE**

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Il sera également affiché durant toute la durée de l'enquête :

- Sur le panneau d'affichage de la mairie ;
- Sur le panneau d'affichage de la communauté de communes Grand Orb ;
- Sur les lieux d'affichage suivants :
  - o Place Etienne Pascal,
  - o Avenue Marcellin Albert,
  - o Résidence Les Micocouliers,
  - o Chemin Notre Dame de Capimont.

Il sera en outre publié sur le site internet de la communauté de communes Grand Orb [www.grandorb.fr](http://www.grandorb.fr) et de celui de la commune d'Hérépian [www.mairieherepian.fr](http://www.mairieherepian.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

#### **ARTICLE 10 : DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE**

A l'issue de l'enquête publique la modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvé par délibération du conseil communautaire.

Fait à Bédarieux, le 1<sup>er</sup> février 2021,

Affiché le 1<sup>er</sup> février 2021,

Le président,

Pierre MATHIEU

